

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE DE SAINT-MARCEL (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21710445400012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL M14/20 (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	29
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	34
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	38
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	40
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	49
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	50
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	52
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	55
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	56
C3.2 - Liste des établissements publics créés	57
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	58
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	59
--	----

D2 - Arrêté et signatures

60

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CCCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 71445	COMMUNE DE SAINT-MARCEL BUDGET PRINCIPAL M14/20	BP 2022
-----------------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	I
--	----------

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	6 370
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	20
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
9 298 326,00	9 298 326,00	1 455,14	1 040,79

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 225,06	926,00
2	Produit des impositions directes/population	486,66	507,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 363,03	1 127,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	890,70	309,00
5	Encours de dette/population	771,93	802,00
6	DGF/population	10,83	153,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	56,17 %	57,98 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	99,48 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	65,35 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	56,63 %	85,07 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires Délibération n° 61 du 02/06/2014 00:00:00.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 688 499,00	8 688 499,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	8 688 499,00	8 688 499,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 882 209,00	5 697 931,93
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 630 926,17	815 203,24
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	6 513 135,17	6 513 135,17
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	15 201 634,17	15 201 634,17

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					II
					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 861 340,00	0,00	1 718 710,00	1 718 710,00	1 718 710,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 261 005,00	0,00	4 383 475,00	4 383 475,00	4 383 475,00
014	Atténuations de produits	31 500,00	0,00	33 500,00	33 500,00	33 500,00
65	Autres charges de gestion courante	1 308 978,00	0,00	1 518 000,00	1 518 000,00	1 518 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 462 823,00	0,00	7 653 685,00	7 653 685,00	7 653 685,00
66	Charges financières	139 300,00	0,00	112 000,00	112 000,00	112 000,00
67	Charges exceptionnelles	22 915,00	0,00	29 950,00	29 950,00	29 950,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 625 038,00	0,00	7 803 635,00	7 803 635,00	7 803 635,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	817 648,41		617 984,00	617 984,00	617 984,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	222 850,00		266 880,00	266 880,00	266 880,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 040 498,41		884 864,00	884 864,00	884 864,00
TOTAL		8 665 536,41	0,00	8 688 499,00	8 688 499,00	8 688 499,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 688 499,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	6 500,00	0,00	11 300,00	11 300,00	11 300,00
70	Produits services, domaine et ventes div	438 750,00	0,00	451 590,00	451 590,00	451 590,00
73	Impôts et taxes	7 513 372,00	0,00	6 476 009,00	6 476 009,00	6 476 009,00
74	Dotations et participations	427 420,00	0,00	1 630 660,00	1 630 660,00	1 630 660,00
75	Autres produits de gestion courante	86 080,00	0,00	89 390,00	89 390,00	89 390,00
Total des recettes de gestion courante		8 472 122,00	0,00	8 658 949,00	8 658 949,00	8 658 949,00
76	Produits financiers	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
77	Produits exceptionnels	13 000,00	0,00	14 550,00	14 550,00	14 550,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 486 122,00	0,00	8 682 499,00	8 682 499,00	8 682 499,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	121 835,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		121 835,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL		8 607 957,00	0,00	8 688 499,00	8 688 499,00	8 688 499,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 688 499,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	878 864,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

COMMUNE DE SAINT-MARCEL - BUDGET PRINCIPAL M14/20 - BP - 2022

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					II
					A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 018,60	6 589,20	6 274,00	6 274,00	12 863,20
204	Subventions d'équipement versées	175 000,00	0,00	133 801,00	133 801,00	133 801,00
21	Immobilisations corporelles	847 394,07	247 899,77	702 614,00	702 614,00	950 513,77
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 377 771,79	1 376 437,20	3 200 120,00	3 200 120,00	4 576 557,20
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 412 184,46	1 630 926,17	4 042 809,00	4 042 809,00	5 673 735,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	920 900,00	0,00	833 400,00	833 400,00	833 400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	920 900,00	0,00	833 400,00	833 400,00	833 400,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 333 084,46	1 630 926,17	4 876 209,00	4 876 209,00	6 507 135,17
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	121 835,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	121 835,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
	TOTAL	5 454 919,46	1 630 926,17	4 882 209,00	4 882 209,00	6 513 135,17

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 513 135,17

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	888 516,31	815 203,24	301 601,00	301 601,00	1 116 804,24
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 818 962,99	0,00	3 941 151,93	3 941 151,93	3 941 151,93
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	103 275,00	0,00	103 275,00	103 275,00	103 275,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 810 754,30	815 203,24	4 346 027,93	4 346 027,93	5 161 231,17
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	571 000,00	0,00	388 000,00	388 000,00	388 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	126 500,00	0,00	77 640,00	77 640,00	77 640,00
	Total des recettes financières	2 048 900,00	0,00	467 040,00	467 040,00	467 040,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 859 654,30	815 203,24	4 813 067,93	4 813 067,93	5 628 271,17
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	817 648,41		617 984,00	617 984,00	617 984,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	222 850,00		266 880,00	266 880,00	266 880,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 040 498,41		884 864,00	884 864,00	884 864,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	5 900 152,71	815 203,24	5 697 931,93	5 697 931,93	6 513 135,17
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					6 513 135,17

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE	
FONCTIONNEMENT (10)	

878 864,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF 023 + DF 042 - RF 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 718 710,00		1 718 710,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 383 475,00		4 383 475,00
014	Atténuations de produits	33 500,00		33 500,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 518 000,00		1 518 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	112 000,00	0,00	112 000,00
67	Charges exceptionnelles	29 950,00	0,00	29 950,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	8 000,00	266 880,00	274 880,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		617 984,00	617 984,00
Dépenses de fonctionnement – Total		7 803 635,00	884 864,00	8 688 499,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 688 499,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 000,00	6 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	833 400,00	0,00	833 400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	12 863,20	0,00	12 863,20
204	Subventions d'équipement versées	133 801,00	0,00	133 801,00
21	Immobilisations corporelles (6)	950 513,77	0,00	950 513,77
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 576 557,20	0,00	4 576 557,20
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 507 135,17	6 000,00	6 513 135,17

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 513 135,17
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	11 300,00		11 300,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	451 590,00		451 590,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	6 476 009,00		6 476 009,00
74	Dotations et participations	1 630 660,00		1 630 660,00
75	Autres produits de gestion courante	89 390,00	0,00	89 390,00
76	Produits financiers	1 000,00	0,00	1 000,00
77	Produits exceptionnels	14 550,00	6 000,00	20 550,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	8 000,00	0,00	8 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		8 682 499,00	6 000,00	8 688 499,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 688 499,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	388 000,00	0,00	388 000,00
13	Subventions d'investissement	1 116 804,24	0,00	1 116 804,24
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	3 942 551,93	0,00	3 942 551,93
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	103 275,00	0,00	103 275,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		266 880,00	266 880,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		617 984,00	617 984,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	77 640,00		77 640,00
Recettes d'investissement – Total		5 628 271,17	884 864,00	6 513 135,17

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 513 135,17
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				III A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 861 340,00	1 718 710,00	1 718 710,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	238 950,00	250 250,00	250 250,00
60611	Eau et assainissement	31 600,00	28 000,00	28 000,00
60612	Energie - Electricité	320 050,00	300 000,00	300 000,00
60622	Carburants	31 500,00	31 700,00	31 700,00
60623	Alimentation	33 100,00	32 380,00	32 380,00
60628	Autres fournitures non stockées	57 400,00	46 211,00	46 211,00
60631	Fournitures d'entretien	27 050,00	29 230,00	29 230,00
60632	Fournitures de petit équipement	170 930,00	127 755,00	127 755,00
60633	Fournitures de voirie	18 500,00	18 000,00	18 000,00
60636	Vêtements de travail	10 290,00	9 500,00	9 500,00
6064	Fournitures administratives	12 740,00	10 020,00	10 020,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	4 300,00	4 100,00	4 100,00
6067	Fournitures scolaires	32 034,00	31 375,00	31 375,00
6068	Autres matières et fournitures	36 700,00	58 800,00	58 800,00
611	Contrats de prestations de services	51 700,00	57 640,00	57 640,00
6132	Locations immobilières	11 800,00	12 000,00	12 000,00
6135	Locations mobilières	14 450,00	21 730,00	21 730,00
614	Charges locatives et de copropriété	620,00	620,00	620,00
61521	Entretien terrains	5 000,00	16 000,00	16 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	18 980,00	27 900,00	27 900,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 700,00	4 000,00	4 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	135 500,00	60 750,00	60 750,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 700,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	800,00	800,00	800,00
61551	Entretien matériel roulant	9 450,00	6 250,00	6 250,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 560,00	4 915,00	4 915,00
6156	Maintenance	89 175,00	83 640,00	83 640,00
6161	Multirisques	5 400,00	5 350,00	5 350,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	30 000,00	16 950,00	16 950,00
6168	Autres primes d'assurance	29 770,00	33 755,00	33 755,00
6182	Documentation générale et technique	4 246,00	4 181,00	4 181,00
6184	Versements à des organismes de formation	45 830,00	33 450,00	33 450,00
6188	Autres frais divers	7 060,00	5 100,00	5 100,00
6226	Honoraires	119 666,00	110 900,00	110 900,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	40 000,00	25 000,00	25 000,00
6231	Annonces et insertions	4 650,00	3 250,00	3 250,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 200,00	7 000,00	7 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 550,00	5 060,00	5 060,00
6237	Publications	5 300,00	10 720,00	10 720,00
6238	Divers	8 680,00	5 350,00	5 350,00
6247	Transports collectifs	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6248	Divers	400,00	300,00	300,00
6255	Frais de déménagement	0,00	215,00	215,00
6256	Missions	7 690,00	4 150,00	4 150,00
6257	Réceptions	6 300,00	6 350,00	6 350,00
6261	Frais d'affranchissement	13 500,00	14 140,00	14 140,00
6262	Frais de télécommunications	33 224,00	36 920,00	36 920,00
627	Services bancaires et assimilés	2 140,00	2 660,00	2 660,00
6281	Concours divers (cotisations)	18 215,00	18 555,00	18 555,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, . . .)	0,00	300,00	300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 990,00	16 715,00	16 715,00
6284	Redevances pour services rendus	15 000,00	15 000,00	15 000,00
62873	Remb. frais au CCAS	4 600,00	4 000,00	4 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	5 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	550,00	1 200,00	1 200,00
6288	Autres services extérieurs	3 220,00	6 075,00	6 075,00
63512	Taxes foncières	43 000,00	40 000,00	40 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	6 580,00	5 498,00	5 498,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 261 005,00	4 383 475,00	4 383 475,00
6218	Autre personnel extérieur	86 050,00	97 740,00	97 740,00
6331	Versement mobilité	24 840,00	25 325,00	25 325,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 295,00	12 625,00	12 625,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	50 995,00	51 330,00	51 330,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 520,00	7 580,00	7 580,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 019 300,00	2 057 620,00	2 057 620,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	25 025,00	32 000,00	32 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	351 202,00	368 485,00	368 485,00
64131	Rémunérations non tit.	412 370,00	438 680,00	438 680,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6417	Rémunérations des apprentis	8 400,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	7 060,00	7 060,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	100,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	435 765,00	452 630,00	452 630,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	675 095,00	661 615,00	661 615,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	17 870,00	19 035,00	19 035,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	63 500,00	69 120,00	69 120,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	13 500,00	11 090,00	11 090,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	561,00	320,00	320,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	8 065,00	8 200,00	8 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	19 000,00	19 000,00	19 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	17 852,00	16 920,00	16 920,00
6488	Autres charges	11 800,00	27 000,00	27 000,00
014	Atténuations de produits	31 500,00	33 500,00	33 500,00
7391172	Degrèvt taxe habitat° sur logements vaca	1 500,00	1 500,00	1 500,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	30 000,00	32 000,00	32 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 308 978,00	1 518 000,00	1 518 000,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	39 493,00	56 470,00	56 470,00
6518	Autres	7 210,00	7 120,00	7 120,00
6531	Indemnités	111 080,00	111 500,00	111 500,00
6532	Frais de mission	2 000,00	4 500,00	4 500,00
6533	Cotisations de retraite	4 700,00	4 800,00	4 800,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	9 250,00	0,00	0,00
6535	Formation	2 500,00	2 500,00	2 500,00
65372	Cotis. fonds financi alloc. fin mandat	0,00	55,00	55,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 800,00	1 500,00	1 500,00
6542	Créances éteintes	500,00	500,00	500,00
6553	Service d'incendie	284 010,00	290 000,00	290 000,00
65548	Autres contributions	197 900,00	141 460,00	141 460,00
6557	Contribut° politique de l'habitat	19 000,00	10 000,00	10 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	6 000,00	6 000,00	6 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	496 047,00	765 358,00	765 358,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	127 488,00	116 237,00	116 237,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 462 823,00	7 653 685,00	7 653 685,00
66	Charges financières (b)	139 300,00	112 000,00	112 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	125 000,00	100 000,00	100 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	13 300,00	11 000,00	11 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	22 915,00	29 950,00	29 950,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	400,00	400,00	400,00
6714	Bourses et prix	5 350,00	4 000,00	4 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	8 650,00	3 050,00	3 050,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 765,00	2 500,00	2 500,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	2 750,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	8 000,00	8 000,00
6817	Dot. prov. dépréci. actifs circulants	0,00	8 000,00	8 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 625 038,00	7 803 635,00	7 803 635,00
023	Virement à la section d'investissement	817 648,41	617 984,00	617 984,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	222 850,00	266 880,00	266 880,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	222 850,00	266 880,00	266 880,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 040 498,41	884 864,00	884 864,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 040 498,41	884 864,00	884 864,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 665 536,41	8 688 499,00	8 688 499,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 688 499,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	11 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				III A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	6 500,00	11 300,00	11 300,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	6 500,00	11 300,00	11 300,00
70	Produits services, domaine et ventes div	438 750,00	451 590,00	451 590,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	14 000,00	13 000,00	13 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	24 650,00	20 750,00	20 750,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	600,00	600,00	600,00
7062	Redevances services à caractère culturel	25 300,00	25 300,00	25 300,00
70631	Redevances services à caractère sportif	23 300,00	23 500,00	23 500,00
7066	Redevances services à caractère social	131 150,00	123 250,00	123 250,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	175 000,00	200 000,00	200 000,00
70688	Autres prestations de services	10 600,00	8 560,00	8 560,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	5 000,00	12 000,00	12 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	800,00	1 200,00	1 200,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	12 950,00	12 950,00	12 950,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	15 400,00	10 480,00	10 480,00
73	Impôts et taxes	7 513 372,00	6 476 009,00	6 476 009,00
73111	Impôts directs locaux	4 150 000,00	3 100 000,00	3 100 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	3 000,00	3 000,00	3 000,00
73211	Attribution de compensation	2 766 772,00	2 766 772,00	2 766 772,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	88 000,00	87 965,00	87 965,00
73221	FNGIR	4 000,00	3 972,00	3 972,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	64 000,00	67 000,00	67 000,00
7336	Droits de place	1 600,00	2 400,00	2 400,00
7338	Autres taxes	500,00	3 400,00	3 400,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	25 500,00	26 500,00	26 500,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	130 000,00	130 000,00	130 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	120 000,00	125 000,00	125 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	160 000,00	160 000,00	160 000,00
74	Dotations et participations	427 420,00	1 630 660,00	1 630 660,00
74121	Dotation de solidarité rurale	66 500,00	69 000,00	69 000,00
744	FCTVA	30 000,00	20 000,00	20 000,00
74718	Autres participations Etat	11 200,00	26 140,00	26 140,00
7472	Participat° Régions	6 000,00	8 000,00	8 000,00
7473	Participat° Départements	2 700,00	8 500,00	8 500,00
74748	Participat° Autres communes	28 920,00	54 720,00	54 720,00
74751	Participat° GFP de rattachement	16 000,00	16 000,00	16 000,00
7478	Participat° Autres organismes	254 600,00	266 800,00	266 800,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	500,00	500,00	500,00
74834	Etat - Compens. exonéra ^t taxes foncière	11 000,00	1 161 000,00	1 161 000,00
75	Autres produits de gestion courante	86 080,00	89 390,00	89 390,00
752	Revenus des immeubles	85 380,00	89 190,00	89 190,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	700,00	200,00	200,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		8 472 122,00	8 658 949,00	8 658 949,00
76	Produits financiers (b)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
761	Produits de participations	1 000,00	1 000,00	1 000,00
77	Produits exceptionnels (c)	13 000,00	14 550,00	14 550,00
7713	Libéralités reçues	500,00	500,00	500,00
7714	Recouvr. créances admises en non valeur	500,00	500,00	500,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	500,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	500,00	500,00
7788	Produits exceptionnels divers	11 000,00	12 550,00	12 550,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	8 000,00	8 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	8 000,00	8 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		8 486 122,00	8 682 499,00	8 682 499,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	121 835,00	6 000,00	6 000,00
722	Immobilisations corporelles	120 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpté résul	1 835,00	6 000,00	6 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		121 835,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 607 957,00	8 688 499,00	8 688 499,00

+

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
		RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
				+
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			8 688 499,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	12 018,60	6 274,00	6 274,00	
2051	Concessions, droits similaires	12 018,60	6 274,00	6 274,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	175 000,00	133 801,00	133 801,00	
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	175 000,00	133 801,00	133 801,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	847 394,07	702 614,00	702 614,00	
2111	Terrains nus	10 500,00	7 000,00	7 000,00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 000,00	21 500,00	21 500,00	
21318	Autres bâtiments publics	252 450,00	0,00	0,00	
2152	Installations de voirie	12 500,00	1 000,00	1 000,00	
21568	Autres matériels, outillages incendie	2 450,00	3 300,00	3 300,00	
21571	Matériel roulant	100 000,00	120 000,00	120 000,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 100,00	0,00	0,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	55 710,00	92 350,00	92 350,00	
2182	Matériel de transport	50 000,00	90 000,00	90 000,00	
2183	Matériel de bureau et informatique	45 698,44	104 168,00	104 168,00	
2184	Mobilier	91 830,83	102 886,00	102 886,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	218 154,80	160 410,00	160 410,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 377 771,79	3 200 120,00	3 200 120,00	
2312	Agencements et aménagements de terrains	63 923,12	140 000,00	140 000,00	
2313	Constructions	2 771 548,67	1 921 400,00	1 921 400,00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	542 300,00	1 138 720,00	1 138 720,00	
	Total des dépenses d'équipement	4 412 184,46	4 042 809,00	4 042 809,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	920 900,00	833 400,00	833 400,00	
1641	Emprunts en euros	920 000,00	832 000,00	832 000,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	900,00	1 400,00	1 400,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses financières	920 900,00	833 400,00	833 400,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES	5 333 084,46	4 876 209,00	4 876 209,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	121 835,00	6 000,00	6 000,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	1 835,00	6 000,00	6 000,00	
13911	Etat et établissements nationaux	126,00	4 550,00	4 550,00	
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	550,00	550,00	
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	1 490,00	750,00	750,00	
13918	Autres subventions d'équipement	219,00	150,00	150,00	
	Charges transférées (9)	120 000,00	0,00	0,00	
2312	Agencements et aménagements de terrains	60 000,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	60 000,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	121 835,00	6 000,00	6 000,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	5 454 919,46	4 882 209,00	4 882 209,00	

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 630 926,17
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 513 135,17

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				III B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	888 516,31	301 601,00	301 601,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	380,00	36 601,00	36 601,00
1312	Subv. transf. Régions	5 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	5 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	761 729,34	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	41 851,97	240 000,00	240 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	74 555,00	25 000,00	25 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 818 962,99	3 941 151,93	3 941 151,93
1641	Emprunts en euros	1 818 962,99	3 941 151,93	3 941 151,93
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	103 275,00	103 275,00	103 275,00
21318	Autres bâtiments publics	103 275,00	103 275,00	103 275,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 810 754,30	4 346 027,93	4 346 027,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 921 000,00	388 000,00	388 000,00
10222	FCTVA	543 000,00	350 000,00	350 000,00
10226	Taxe d'aménagement	28 000,00	38 000,00	38 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 350 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00	1 400,00	1 400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	126 500,00	77 640,00	77 640,00
Total des recettes financières		2 048 900,00	467 040,00	467 040,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 859 654,30	4 813 067,93	4 813 067,93
021	Virement de la sect° de fonctionnement	817 648,41	617 984,00	617 984,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	222 850,00	266 880,00	266 880,00
28031	Frais d'études	12 050,00	12 050,00	12 050,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	1 600,00	1 600,00	1 600,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	180,00	180,00	180,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	34 100,00	39 800,00	39 800,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	3 300,00	3 300,00	3 300,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	300,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	11 300,00	14 200,00	14 200,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 300,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	7 000,00	7 000,00	7 000,00
28152	Installations de voirie	200,00	1 000,00	1 000,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	2 100,00	2 000,00	2 000,00
281571	Matériel roulant	1 300,00	1 300,00	1 300,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	3 500,00	3 600,00	3 600,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	24 800,00	22 000,00	22 000,00
28182	Matériel de transport	32 600,00	33 400,00	33 400,00
28183	Matériel de bureau et informatique	21 750,00	33 550,00	33 550,00
28184	Mobilier	20 200,00	37 900,00	37 900,00
28188	Autres immo. corporelles	44 770,00	53 500,00	53 500,00
28256	Réseaux d'électrification (affectation)	500,00	500,00	500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 040 498,41	884 864,00	884 864,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 040 498,41	884 864,00	884 864,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 900 152,71	5 697 931,93	5 697 931,93

+

	RESTES A REALISER N-1 (10)	815 203,24
--	-----------------------------------	-------------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			6 513 135,17

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 041 = RI/ 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV - ANNEXES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV – ANNEXES

Libellé		01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménag et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Dépenses réelles		0 1 029 885	281 954	197 919	1 581 754	216 330	200 000	0	1 000	1 367 367	0	4 876 209	
- Équipements municipaux (2)		0 197 485	281 954	197 919	1 581 754	216 330	200 000	0	0	1 233 566	0	3 909 008	
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0 0	0	0	0	0	0	0	0	133 801	0	133 801	
- Opérations financières		0 0										0	
Dépenses d'ordre		0 0										6 000	
Total dépenses de l'exercice		0 1 035 885	281 954	197 919	1 581 754	216 330	200 000	0	1 000	1 367 367	0	4 882 209	
RAR N°1 et reports		0 50 994	194 405	22 511	1 070 421	0	214	0	0	292 381	0	1 630 926	
Total cumulé dépenses d'investissement		0 1 086 879	476 359	220 430	2 652 175	216 330	200 214	0	1 000	1 659 748	0	6 513 135	
RECETTES													
Total recettes de l'exercice		0 5 214 416	0	36 601	265 000	0	0	0	1 000	180 915	0	5 697 932	
RAR N-1 et reports		0 20 396	28 000	130 500	619 005	0	0	0	0	17 303	0	815 203	
Total cumulé recettes d'investissement		0 5 234 812	28 000	167 101	884 005	0	0	0	1 000	198 218	0	6 513 135	

FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES					
Total dépenses de l'exercice	0	2 655 397	537 175	723 200	554 641	1 290 641
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	2 655 397	537 175	723 200	554 641	1 290 641
RECEITES						
Total recettes de l'exercice	0	7 775 239	95 050	211 340	88 050	248 320
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	7 775 239	95 050	211 340	88 050	248 320
				13 200	450	56 000
					199 450	800
					0	0
					199 450	800

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 231-2-3, R. 231-1 et R. 231-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants L. 521-36 a1 et R.

5221-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGC).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Où bien ne relevant pas de la structure intérieure.

Art. (1)	Libellé	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE							TOTAL			
		01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses investissement	0	1 086 879	476 359	220 430	2 652 175	216 330	200 214	0	1 000	1 659 748	0	6 513 135
Dépenses réelles	0	1 086 879	476 359	220 430	2 652 175	216 330	200 214	0	1 000	1 659 748	0	6 507 135
010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020 Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 Emprunts et dettes assimilées	0	832 400	0	0	0	0	0	0	1 000	0	0	833 400
18 Compte de liaison : affectat° (EA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles	0	6 052	0	2 794	4 018	0	0	0	0	0	0	12 863
204 Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	133 801
21 Immobilisations corporelles	0	96 373	31 954	71 365	207 146	26 330	0	0	0	517 346	0	950 514
22 Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23 Immobilisations en cours	0	146 054	444 405	146 272	2 441 012	190 000	200 214	0	0	1 008 601	0	4 576 557
26 Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27 Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	0	6 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000
040 Opérat° ordre transfert entre sections	0	6 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000
041 Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Total recettes investissement	0	5 234 812	28 000	167 101	884 005	0	0	1 000	198 218	0	6 513 135
Recettes éelles	0	4 349 948	28 000	167 101	884 005	0	0	1 000	198 218	0	5 628 271
010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024 Produits des cessions	0	0	0	0	0	0	0	0	77 640	0	77 640
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	388 000	0	0	0	0	0	0	0	0	388 000
13 Subventions d'investissement	0	20 396	28 000	167 101	884 005	0	0	0	17 303	0	1 116 804

RECETTES											
Total recettes investissement	0	5 234 812	28 000	167 101	884 005	0	0	1 000	198 218	0	6 513 135
Recettes éelles	0	4 349 948	28 000	167 101	884 005	0	0	1 000	198 218	0	5 628 271
010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024 Produits des cessions	0	0	0	0	0	0	0	0	77 640	0	77 640
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	388 000	0	0	0	0	0	0	0	0	388 000
13 Subventions d'investissement	0	20 396	28 000	167 101	884 005	0	0	0	17 303	0	1 116 804

COMMUNE DE SAINT-MARCEL - BUDGET PRINCIPAL M14/20 - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	3 941 552	0	0	0	0	0	0	1 000	0	0	3 942 552
18	Compte de liaison : affectat° (EA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 275	0	103 275
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	0	884 864	0	0	0	0	0	0	0	0	0	884 864
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	617 984	0	0	0	0	0	0	0	0	0	617 984
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	266 880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	266 880
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT														
DÉPENSES														
Total dépenses de fonctionnement														
Dépenses réelles	0	2 655 397	537 175	723 200	554 641	1 290 641	771 978	4 525	4 395	2 145 447	1 100	8 688 499		
011	Charges à caractère général	0	1 770 533	537 175	723 200	554 641	1 290 641	771 978	4 525	4 395	2 145 447	1 100	7 803 635	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	4 712 708	57 610	287 787	230 965	268 240	5 670	1 905	4 245	448 480	1 100	1 717 710	
014	Atténuations de produits	0	1 000 095	189 565	394 125	295 020	959 975	0	0	0	1 544 695	0	4 383 475	
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 500	
65	Autres charges de gestion courante	0	185 525	290 000	39 438	24 511	57 326	766 308	2 620	0	152 272	0	1 518 000	
656	Frais fonctionnement des groupes débus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
66	Charges financières	0	112 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 000	
67	Charges exceptionnelles	0	18 705	0	1 850	4 145	5 100	0	0	150	0	0	29 950	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 000	
023	Virement à la section d'investissement	0	884 864	0	0	0	0	0	0	0	0	0	884 864	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	266 880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	266 880	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

COMMUNE DE SAINT-MARCEL - BUDGET PRINCIPAL M14/20 - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménag et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	7 775 239	95 050	211 340	88 050	248 920	13 200	450	56 000	199 450	800	8 688 499
Recettes réelles		0	7 769 239	95 050	211 340	88 050	248 920	13 200	450	56 000	199 450	800	8 682 499
013 Atténuations de charges		0	5 000	0	0	0	3 000	0	0	0	3 300	0	11 300
70 Produits des services, du domaine, vente		0	14 840	1 000	200 000	39 250	139 600	13 200	450	6 000	37 250	0	451 590
73 Impôts et taxes		0	6 346 809	0	0	0	0	0	0	0	128 400	800	6 476 009
74 Dotations et participations		0	1 373 100	94 000	11 340	48 800	103 420	0	0	0	0	0	1 630 660
75 Autres produits de gestion courante		0	6 490	0	0	2 900	0	0	50 000	30 000	0	0	89 390
76 Produits financiers		0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
77 Produits exceptionnels		0	14 000	50	0	0	0	0	0	500	0	0	14 550
78 Reprise sur amortissements et provisions		0	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 000
<i>Recettes d'ordre</i>		0	6 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000
042 Opérat° ordre transfert entre sections		0	6 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000
043 Opérat° ordre intérieur de la section		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	
	IV A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Montant des remboursements N-1	Remboursement du tirage	Encours restant du 01/01/N
5191 Avances du Trésor							
5192 Avances de trésorerie							
51931 Lignes de trésorerie							
962/2/13156A	26/04/2021	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
5194 Billets de trésorerie							
5198 Autres crédits de trésorerie							
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

		A.2.2	IV A.2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
									Taux initial	Taux actuel				
163 Emprunts obligataires (Total)								0,00						
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)								11 130 381,10						
1641 Emprunts en euros (total)								11 130 381,10						
00004300510	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE S ET L CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE S ET L	19/12/2019 22/04/2008	26/04/2020 15/06/2008	1 000 000,00	R	EURIBOR03M	0,120	0,120			T	X Echéance constante	A-1	
0199420	CASSE D EPARGNE CREDIT FONCIER DE FRANCE	15/11/2021 26/08/2008	25/03/2022 26/04/2009	1 000 000,00 1 000 000,00	F			4,450	4,450		M	X Echéance constante	A-1	
209750G	CASSE D EPARGNE	01/08/2007	25/11/2007	1 000 000,00	F			0,510	0,510		T	X Echéance constante	A-1	
3 545 895 B	CREDIT FONCIER DE FRANCE	16/03/2006	25/03/2009	736 000,00	R	EURIBOR03M	4,740	4,740			T	X Echéance constante	A-1	
3494361	CASSE D EPARGNE	16/03/2006	25/04/2009	2 490 000,00	R	EURIBOR03M	3,160	0,653			T	X Echéance constante	A-1	
3514614	CASSE D EPARGNE	05/12/2014	25/01/2015	1 904 381,10	F			2,390	2,390		A	X Echéance constante	A-1	
AN 096748	LA BANQUE POSTALE	24/10/2017	01/03/2018	1 000 000,00	R	EURIBOR03M	2,850	2,850			T	X Echéance constante	A-1	
AN096810	MON51990EUR							0,420	0,420			C	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)								0,00						
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)								0,00						
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)								0,00						
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)								0,00						
1671 Avances consolidées du Trésor (total)								0,00						

COMMUNE DE SAINT-MARCEL - BUDGET PRINCIPAL M14/20 - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier remboursement	Emprunts et dettes à l'origine du contrat				Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
						Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuel				
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					11 130 381,10								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Emprunts et dettes au 01/01/N		Annuité de l'exercice	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
								Taux d'intérêt	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 917 205,44						826 596,16	95 964,60	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 917 205,44						826 596,16	95 964,60	0,00
00004300510 0199420		0,00	A-1	828 230,69	8,00	R	EURIBOR03M	0,120	98 762,58	3 560,54	0,00	592,69
209750G		0,00	A-1	125 359,64	1,33	F		4,450	87 687,05	3 805,75	0,00	74,57
3 545 895 B		0,00	A-1	1 000 000,00	9,92	F		0,510	100 000,00	5 177,93	0,00	76,50
3494361		0,00	A-1	149 999,83	2,00	F		4,950	66 666,68	6 272,29	0,00	761,34
3514614		0,00	A-1	68 517,49	0,58	F		4,740	68 517,49	1 629,89	0,00	0,00
AN 096748		0,00	A-1	119 313,62	1,92	R	EURIBOR03M	0,658	58 707,69	2 147,66	0,00	31,48
AN0966810		0,00	A-1	669 078,46	3,83	R	EURIBOR03M	2,390	158 739,62	33 240,19	0,00	2 535,39
MON519906EUR		0,00	A-1	1 356 675,71	12,75	F		2,850	87 515,05	37 735,47	0,00	6 631,36
				600 000,00	5,32	R	EURIBOR03M	0,420	100 000,00	2 394,88	0,00	175,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE SAINT-MARCEL - BUDGET PRINCIPAL M14/20 - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice		
				Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (12)	Taux d'intérêt Index (13)	Capital	Charges d'intérêt : (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00
Total général		0,00		4 917 205,44			826 596,16	95 964,60	0,00
									10 878,33

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A.1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IFCB/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		IV
		A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (10) et échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file												
Échange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Repartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart indice hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		IV – ANNEXES	
		IV	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Écarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours	9 100,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	4 917 205,44		0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours					0	0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €	28-01-2013

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2041582 Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	30	01/01/2000
L	202 Frais réalisation doc. urbanisme et numérisation cadastre	5	28/01/2013
L	2031 Frais d'études	5	28/01/2013
L	2051 Concessions et droits similaires	2	28/01/2013
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	5	28/01/2013
L	2132 Equipements de batiments	10	28/01/2013
L	2132 Travaux	60	28/01/2013
L	2135 Installations et agencements	10	28/01/2013
L	2135 Matériels	5	28/01/2013
L	2152 Installations de voirie	5	28/01/2013
L	21561 Matériel roulant - Incendie et défense civile	5	28/01/2013
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	5	28/01/2013
L	21571 Matériel roulant - Voirie	5	28/01/2013
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	5	28/01/2013
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	5	28/01/2013
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10	28/01/2013
L	2182 Matériel de transport	5	28/01/2013
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	28/01/2013
L	2184 Mobilier	5	28/01/2013
L	2188 Autres immobilisations corporelles	5	28/01/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	838 000,00	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	832 000,00	832 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	832 000,00	832 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	6 000,00	6 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	6 000,00	6 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	838 000,00	1 630 926,17	0,00	2 468 926,17

(1) Détaller les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES			A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	1 350 504,00	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	388 000,00	388 000,00
10222	FCTVA	350 000,00	350 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	38 000,00	38 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	962 504,00	962 504,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	12 050,00	12 050,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	1 600,00	1 600,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	180,00	180,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	39 800,00	39 800,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	3 300,00	3 300,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	14 200,00	14 200,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	7 000,00	7 000,00
28152	Installations de voirie	1 000,00	1 000,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	2 000,00	2 000,00
281571	Matériel roulant	1 300,00	1 300,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	3 600,00	3 600,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	22 000,00	22 000,00
28182	Matériel de transport	33 400,00	33 400,00
28183	Matériel de bureau et informatique	33 550,00	33 550,00
28184	Mobilier	37 900,00	37 900,00
28188	Autres immo. corporelles	53 500,00	53 500,00
28256	Réseaux d'électrification (affectation)	500,00	500,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	77 640,00	77 640,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	617 984,00	617 984,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 350 504,00	815 203,24	0,00	0,00	2 165 707,24

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV - II (6)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES
**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**
B1.1**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de fille	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
								Taux (3)	Index (4)	Taux actua-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Taux (5)			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00											0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00											0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				30 858 711,92	20 758 428,93											514 894,71
ADEF	2009	X Echéance constante	ADEF Résidence EHPPAD ST MARCEL-ADEF	6 500 000,00	4 598 459,56	16,42	A	F			3,700	F			-	170 143,00
ADEF	2008	C	Const Ehpad MAISON DE LAMANDIER Rue Louis Pasteur-ADEF	692 250,00	207 675,00	5,67	A	F			0,000	F			-	0,00
CCAS ST-MARCEL	2006	X Echéance constante	Rachat RPA Delib 28/06/2005-CCAS ST MARCEL	2 616 000,00	666 363,45	3,67	T	F			3,120	F			-	18 303,46
CONSEIL GENERAL	2011	C	construction log opération Les Jardins Bonnamour-CONSEIL GENERAL	1 352 623,00	536 644,30	28,17	A	F			1,850	F			-	14 149,42
			CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS													9 927,92
			CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS													14 149,42

COMMUNE DE SAINT-MARCEL - BUDGET PRINCIPAL M14/20 - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de filie	Montant initial	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
								Taux (3)	Index (4)	Taux actuel-riel (5)	Index (4)	Taux (3)	Niveau de taux			
CONSEIL GENERAL	2011 C	construction log opération Les Jardins Bonnamour-CONSEIL GENERAL	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	417 787,00	177 794,46	38,17	A F	1,850	F	1,850	-				3 289,20	3 150,58
CONSEIL GENERAL	2011 C	construction log opération Les Jardins Bonnamour-CONSEIL GENERAL	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS												359,50	1 016,11
D'HLM DE SAONE ET LOIRE	1998 X Echéance constante	Construction Logements R. Villeneuve 1ère tranche-SA D'HLM de S & L	CILGERE	100 921,25	14 275,46	2,33	A F	2,000	F	2,000	-				214,13	4 687,83
D'HLM DE SAONE ET LOIRE	1998 X Echéance constante	Construction Logements R. Villeneuve 1ère tranche-SA D'HLM de S & L	CILGERE	91 012,06	12 153,87	1,92	A F	1,000	F	1,000	-				121,54	4 011,02
D'HLM DE SAONE ET LOIRE	1998 X Echéance constante	Construction Logements Place du 4 Sept.1944-SA D'HLM de S & L	CILGERE	82 795,06	12 229,94	1,92	A F	2,000	F	2,000	-				244,60	3 996,20
D'HLM DE SAONE ET LOIRE	1998 X Echéance constante	Construction Logements Champ de la Montée-SA D'HLM de S & L	CILGERE	76 224,51	11 259,47	1,92	A F	2,000	F	2,000	-				225,19	3 679,06
D'HLM DE SAONE ET LOIRE	1998 X Echéance constante	Construction Pavillon rue des Jrottis-SA D'HLM de S & L	CILGERE	14 940,00	2 647,01	3,67	A F	1,000	F	1,000	-				26,48	651,90
D'HLM DE SAONE ET LOIRE	1998 X Echéance constante	Construction Gde rue Log.-locaux poste-PJU-SA D'HLM de S & L	CAISSE D EPARGNE	188 731,88	49 059,46	3,00	A F	4,700	F	4,700	-				2 923,68	10 067,53
D'HLM DE SAONE ET LOIRE	1999 X Echéance constante	Construction Gde rue Log.-locaux poste-PJU-SA D'HLM de S & L	CILGERE	44 820,01	5 985,30	1,92	A F	1,000	F	1,000	-				59,85	1 975,28
D'HLM DE SAONE ET LOIRE	1999 X Echéance constante	Construction Gde rue Log.-locaux poste-PJU-SA D'HLM de S & L	CILGERE	110 220,64	20 590,94	2,92	A F	1,580	F	1,580	-				308,86	5 033,35
D'HLM DE SAONE ET LOIRE	2000 X Echéance constante	Log Rue Ambroise Paré-SA H.L.M	CILGERE	88 572,88	16 546,81	2,92	A F	2,000	F	2,000	-				248,20	4 044,78
D'HLM DE SAONE ET LOIRE	2000 X Echéance constante	Log Rue Ambroise Paré-SA H.L.M	CILGERE	46 801,85	8 292,15	2,92	A F	2,000	F	2,000	-				82,93	2 042,19
DYNACITE	2012 X Echéance constante	Construction 15 log ZAC des Fontaines-DYNACITE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	641 000,00	538 336,74	30,67	A F	2,850	F	2,850	-				9 959,23	13 015,33

COMMUNE DE SAINT-MARCEL - BUDGET PRINCIPAL M14/20 - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de filie	Montant initial	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
								Taux (3)	Index (4)	Taux actuel-riel (5)	Index (4)	Taux (3)	Niveau de taux			
DYNACITE	2012	X Echéance constante	Construction 15 log ZAC des Fontaines-DYNACITE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	157 000,00	139 148,10	40,67	A	F	2,850	F	2,850	-		2 574,24	2 297,76
DYNACITE	2012	X Echéance constante	Construction 15 log ZAC des Fontaines-DYNACITE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	397 800,00	324 463,07	30,67	A	F	2,050	F	2,050	-		3 406,86	8 909,75
DYNACITE	2012	X Echéance constante	Construction 15 log ZAC des Fontaines-DYNACITE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	97 200,00	83 807,49	40,67	A	F	2,050	F	2,050	-		879,98	1 646,12
DYNACITE	2014	X Echéance constante	Construction 15 log ZAC des Fontaines-DYNACITE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	240 600,00	219 702,21	42,92	A	F	1,350	F	1,350	-		2 965,98	3 688,86
DYNACITE	2014	X Echéance constante	Construction 15 log ZAC des Fontaines-DYNACITE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	775 200,00	684 381,29	32,92	A	F	1,350	F	1,350	-		9 239,15	15 994,67
DYNACITE	2014	X Echéance constante	Construction 15 log ZAC des Fontaines-DYNACITE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	193 300,00	172 995,04	42,92	A	F	0,550	F	0,550	-		951,47	3 485,89
HABELLIS	2005	X Echéance constante	Const 8 pavillons neufs Rus Philippe Flatot-LOGIVIE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	613 000,00	529 999,75	32,92	A	F	0,550	F	0,550	-		2 915,00	14 218,83
HABELLIS	2005	X Echéance constante	Const 7 log collectifs Rus Philippe Flatot-LOGIVIE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	554 537,00	379 088,38	18,17	A	F	3,450	F	3,450	-		13 078,55	14 452,52
HABELLIS	2005	X Echéance constante	Const 7 log collectifs Rus Philippe Flatot-LOGIVIE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	387 053,00	264 594,26	18,17	A	F	3,450	F	3,450	-		9 128,50	10 087,50
HABELLIS	2005	X Echéance constante	Const 7 log collectifs Rus Philippe Flatot-LOGIVIE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	404 143,00	276 277,10	18,17	A	F	3,450	F	3,450	-		9 531,56	10 532,91

COMMUNE DE SAINT-MARCEL - BUDGET PRINCIPAL M14/20 - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de filie	Montant initial	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
								Taux (3)	Index (4)	Taux actuel-riel (5)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)	En capital		
HABELLIS	2009	X Echéance constante	Acquisition amélioration logt 10 Rue Montée-LOGIVIE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	157 000,00	127 102,02	37,50	A	F	1,550	F	1,550	-	1 334,57	2 735,43	
HABELLIS	2010	C	Acqui Amélior 1 log 25 Rue C Debussy-LOGIVIE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	138 000,00	122 954,66	38,08	A	F	1,550	F	1,050	-	1 905,80	1 638,88	
HABELLIS	2011	X Echéance progressive	Construction 14 log Gde Rue/Route de Dole-LOGIVIE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	504 336,00	447 280,50	29,92	A	F	2,850	F	2,850	-	12 747,49	7 799,80	
HABELLIS	2011	X Echéance progressive	Construction 14 log Gde Rue/Route de Dole-LOGIVIE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	131 894,00	123 290,94	39,92	A	F	2,850	F	2,850	-	3 513,79	1 217,66	
HABELLIS	2011	X Echéance progressive	Construction 14 log Gde Rue/Route de Dole-LOGIVIE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	125 563,00	108 361,25	29,92	A	F	2,050	F	2,050	-	2 221,41	2 224,57	
HABELLIS	2012	X Echéance progressive	Construction 14 log Gde Rue/Route de Dole-LOGIVIE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	34 859,00	31 775,38	40,08	A	F	2,050	F	2,050	-	651,40	405,32	
HABELLIS	2012	X Echéance constante	Acquisition et amélioration log. 10 R.Léon Pernot-LOGIVIE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	61 589,00	51 599,77	30,92	A	F	2,050	F	2,050	-	541,80	1 365,11	
HABELLIS	2012	X Echéance constante	Acquisition et amélioration log. 10 R.Léon Pernot-LOGIVIE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	37 514,00	32 973,92	40,92	A	F	2,050	F	2,050	-	346,23	628,71	
HABELLIS	2018	X Echéance constante	Réhabilitation 5 log R. Julien Leneveu-Réfinancement de la fiche 79	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	118 881,57	100 786,18	23,67	A	F	1,640	F	1,640	-	1 662,97	4 442,42	
OPAC DE LAIN	2002	X Echéance constante	Construction log Rue Léon Pernot-OPAC DE LAIN	CILGERE	42 686,00	13 593,83	5,92	A	F	1,500	F	1,500	-	203,90	1 856,27	
OPAC DE LAIN	2002	X Echéance constante	Construction log Rue Léon Pernot-OPAC DE LAIN	CILGERE	18 294,00	5 588,94	5,92	A	F	1,000	F	1,000	-	55,89	774,78	

COMMUNE DE SAINT-MARCEL - BUDGET PRINCIPAL M14/20 - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de filie	Montant initial	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
								Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Index (4)	Taux (3)	Niveau de taux			
OPAC DE LAIN	2002	X Echéance constante	Construction log Rue Léon Pernot-OPAC DE L'AIN	CILGERE	30 490,00	9 314,91	5,92	A	F	1,000	F	1,000	-		93,15	1 291,30
OPAC DE LAIN	2002	X Echéance constante	Constr 10 pavillons Rue Philippe Flatoi-O.P.A.C DE L'AIN	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	816 000,00	391 685,05	11,83	A	F	0,610	F	0,610	-		9 870,46	31 429,15
OPAC DE LAIN	2002	X Echéance constante	Construction 2 pavillons Rue Léon Pernot-OPAC DE L'AIN	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	88 573,00	54 094,50	16,58	A	F	3,700	F	3,700	-		1 595,79	2 496,30
OPAC DE LAIN	2002	X Echéance constante	Construction 2 pavillons Rue Léon Pernot-OPAC DE L'AIN	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	33 386,00	26 384,33	31,58	A	F	3,700	F	3,700	-		778,34	506,93
OPAC DE LAIN	2003	X Echéance constante C	Const 10 Logt Rue Philippe Flatoi-OPAC DE L'AIN	CILGERE	60 500,00	19 266,47	6,25	A	F	1,500	F	1,500	-		288,99	2 630,94
OPAC DE LAIN	1997		Construction Logements Rue de la Vileneuve-OPAC de l'Ain	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	457 638,84	150 260,84	8,25	A	F	4,800	F	4,800	-		3 743,30	18 356,15
OPAC DE LAIN	2002	X Echéance constante	Construction 17/19 logis Rue Léon Pernot-Refinancement de la fiche 25	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	230 476,31	207 067,93	31,58	A	F	1,700	F	1,700	-		3 520,15	4 923,13
OPAC DE LAIN	2002	X Echéance constante	Construction 17/19 logis Rue Léon Pernot-Refinancement de la fiche 26	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	730 154,14	587 140,85	16,58	A	F	1,700	F	1,700	-		9 981,39	30 077,79
OPAC DE LAIN	1997	C	Construction 3 Logements très social Rue Vileneuve-Refinancement de la fiche 7	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	46 606,66	31 803,41	8,25	A	F	1,350	F	1,350	-		429,35	3 629,56
OPAC DE LAIN	1997	C	Construction 19 Logements Rue de la Vileneuve-OPAC de l'Ain	CILGERE	48 783,69	4 851,46	0,92	A	F	3,000	F	3,000	-		97,03	2 401,69
OPAC DE SAONE ET LOIRE	2003	X Echéance constante	Constr 18 pavillons Guidon Ostion-O.P.A.C	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	137 970,00	111 972,09	31,25	A	F	4,200	F	4,200	-		3 863,04	1 970,36

COMMUNE DE SAINT-MARCEL - BUDGET PRINCIPAL M14/20 - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de filie	Montant initial	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
								Taux (3)	Index (4)	Taux actuel-riel (5)	Index (4)	Taux (3)	Niveau de taux			
OPAC DE SAONE ET LOIRE	2003	X Echéance constante	Const 18 pavillons Guidon Ostlon-O.P.A.C	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	530 678,00	335 354,93	16,25	A	F	4,200	F	4,200	-		111 569,75	14 833,13
OPAC DE SAONE ET LOIRE	2010	C	construction 2 log Les Jardins Bonnacourt-OPAC	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27 644,00	10 189,58	38,83	A	F	1,550	F	1,050	-		0,00	330,22
S.C.I.C HABITAT BOURGOGNE	2004	X Echéance constante	Réhabilitation maison Grande Rue-SCIC HABITAT BOURGOGNE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	38 180,00	25 667,75	17,67	A	F	2,950	F	2,950	-		757,20	1 030,39
S.C.I.C HABITAT BOURGOGNE	1997	X Echéance constante	Construction d'un Logement Très Social-SCIC Locatif Construction	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	36 038,95	12 846,13	7,67	A	F	4,300	F	4,300	-		384,28	1 427,06
S.C.I.C HABITAT BOURGOGNE	2006	X Echéance constante	Construction 14 log Rue de la Villeneuve-SCIC HABITAT BOURGOGNE CHAMPAG	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 130 284,00	1 024 423,71	25,75	A	F	3,750	F	3,750	-		40 976,95	15 286,26
S.C.I.C HABITAT BOURGOGNE	2006	X Echéance constante	Construction 14 log Rue de la Villeneuve-SCIC HABITAT BOURGOGNE CHAMPAG	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	183 903,00	183 145,63	35,75	A	F	3,750	F	3,750	-		7 325,83	835,34
S.C.I.C HABITAT BOURGOGNE	2009	C	Const 16 log Rue Julien Leneveu-SCIC HABITAT BOURGOGNE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 021 192,00	883 288,96	28,67	A	F	0,350	F	1,850	-		20 757,29	16 586,57
S.C.I.C HABITAT BOURGOGNE	2009	C	Const 16 log Rue Julien Leneveu-SCIC HABITAT BOURGOGNE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	140 595,00	130 623,98	38,67	A	F	1,550	F	1,550	-		3 069,66	1 298,16
S.C.I.C HABITAT BOURGOGNE	2009	C	Const 16 log Rue Julien Leneveu-SCIC HABITAT BOURGOGNE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	165 577,00	137 838,94	28,67	A	F						2 136,50	3 068,07
S.C.I.C HABITAT BOURGOGNE	1997	C	Construction Logements Social Centre Bourg-CLPCO Locatif Construction	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	530 577,46	215 166,69	17,67	A	F	4,800	F	4,800	-		4 410,92	11 984,08

COMMUNE DE SAINT-MARCEL - BUDGET PRINCIPAL M14/20 - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de fille	Montant initial	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
								Taux (3)	Index (4)	Taux actuel-riel (5)	Index (4)	Taux (3)	Niveau de taux			
S.C.I.C HABITAT BOURGOGNE	2009 C	Const 16 log Rue Julian Leneveu-SCIC HABITAT BOURGOGNE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19 813,00	17 740,27	38,67	A F	1,550	F	1,550	-			274,97	236,47	
S.C.I.C HABITAT BOURGOGNE	2009 C	Const 16 log Rue Julian Leneveu-SCIC HABITAT BOURGOGNE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS		89 895,00	74 456,17	28,67	A F	1,450	F	1,450	-		1 079,61	1 691,25	
S.C.I.C HABITAT BOURGOGNE	2010 X Echéance progressive	Construction 15 log Rue du Vennat-SCIC HABITAT BOURGOGNE CHAMPAG	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS		520 445,00	460 621,48	29,50	A F	1,850	F	1,850	-		8 521,50	7 917,68	
S.C.I.C HABITAT BOURGOGNE	2010 X Echéance progressive	Construction 15 log Rue du Vennat-SCIC HABITAT BOURGOGNE CHAMPAG	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS		150 313,00	147 343,32	39,50	A F	1,850	F	1,850	-		4 218,10	660,32	
S.C.I.C HABITAT BOURGOGNE	2010 X Echéance progressive	Construction 15 log Rue du Vennat-SCIC HABITAT BOURGOGNE CHAMPAG	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS		73 002,00	67 819,28	39,50	A F	2,050	F	2,050	-		1 390,30	696,46	
SEMCODA	2001 X Echéance constante	Construction Route Dole 11 log col +10 pavillons-SEMCODA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS		824 350,00	755 823,59	29,50	A F	2,650	F	2,650	-		20 029,33	10 323,79	
SEMCODA	2001 X Echéance constante	Construction Route Dole 11 log col +10 pavillons-SEMCODA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS		1 146 253,53	597 292,47	12,17	A F	4,200	F	4,200	-		11 647,20	40 811,92	
SEMCODA	2001 X Echéance constante	Construction Route Dole 11 log col+SEM CODA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS		128 438,31	97 911,15	29,08	A F	4,200	F	4,200	-		1 909,27	2 432,46	
SEMCODA	2001 X Echéance constante	Construction Route Dole 11 log col+SEM CODA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS		47 821,32	20 939,55	12,25	A F	3,700	F	3,700	-		303,62	1 709,84	
SEMCODA	2007 X Echéance constante	Construction 6 Log Rue Flotot-SEMCODA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS		424 300,00	326 138,27	26,00	A F	4,300	F	4,300	-		5 055,14	9 819,44	

COMMUNE DE SAINT-MARCEL - BUDGET PRINCIPAL M14/20 - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de filie	Montant initial	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
								Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)	En capital		
SEMCODA	2007	X Echéance constante	Construction 6 Logt Rue Flatot-SEMCODA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	49 900,00	41 823,00	36,00	A	F	4,300	F	4,300	-	648,26	845,54	
SEMCODA	2017	X Echéance constante	Construction 5 pavillons PLS ZAC des Fontaines-SEMCODA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	148 700,00	140 945,21	36,08	A	F	1,860	F	1,860	-	2 621,58	2 681,68	
SEMCODA	2017	X Echéance constante	Construction 5 pavillons PLS ZAC des Fontaines-SEMCODA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	332 300,00	319 814,88	46,08	A	F	1,860	F	1,860	-	5 948,56	4 317,47	
SEMCODA	2017	X Echéance constante	Construction 5 pavillons PLS ZAC des Fontaines-SEMCODA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	379 500,00	359 708,86	36,08	A	F	1,860	F	1,860	-	6 690,58	6 843,97	
SEMCODA	2017	X Echéance constante	Construction 3 pavillons PLS &2PLAI ZAC Fontaines-SEMCODA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	136 500,00	128 606,14	36,58	A	F	1,350	F	1,350	-	1 736,18	2 702,65	
SEMCODA	2017	X Echéance constante	Construction 3 pavillons PLS &2PLAI ZAC Fontaines-SEMCODA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	113 100,00	105 451,25	36,58	A	F	0,550	F	0,550	-	579,98	2 577,68	
SEMCODA	2017	X Echéance constante	Construction 3 pavillons PLS &2PLAI ZAC Fontaines-SEMCODA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	90 100,00	86 227,94	46,58	A	F	1,350	F	1,350	-	1 164,08	1 325,69	
SEMCODA	2017	X Echéance constante	Construction 4 logements PLS ZAC Fontaines-SEMCODA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	54 800,00	51 918,64	46,58	A	F	1,350	F	1,350	-	285,55	971,04	
SEMCODA	2018	X Echéance constante	Construction 4 logements PLS ZAC Fontaines-SEMCODA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	157 000,00	151 592,01	37,00	A	F	1,860	F	1,860	-	2 819,61	2 779,67	
SEMCODA	2018	X Echéance constante	Construction 4 logements PLS ZAC Fontaines-SEMCODA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	250 300,00	244 088,44	47,00	A	F	1,860	F	1,860	-	4 540,04	3 192,70	

COMMUNE DE SAINT-MARCEL - BUDGET PRINCIPAL M14/20 - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de filie	Montant initial	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								Taux (3)	Index (4)	Taux actuel-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux				
SEMCODA	2018	X Echéance constante	Construction 4 logements PLS ZAC Fontaines-SEMCODA	244 900,00	236 464,23	37,00	A	F		1,860	F	1,860	-		4 398,23	4 335,93	
SEMCODA	2018	X Echéance constante	Construction 4 logements PLUS+2PLAI ZAC Fontaines-SEMCODA		376 800,00	362 370,59	37,00	A	F		1,350	F	1,350	-		4 892,00	7 361,13
SEMCODA	2018	X Echéance constante	Construction 4 logements PLUS+2PLAI ZAC Fontaines-SEMCODA		22 500,00	21 859,71	47,00	A	F		1,350	F	1,350	-		295,11	326,64
SEMCODA	2018	X Echéance constante	Construction 4 logements PLUS+2PLAI ZAC Fontaines-SEMCODA		236 800,00	226 153,08	37,00	A	F		0,550	F	0,550	-		1 243,84	5 367,42
SEMCODA	2018	X Echéance constante	Construction 4 logements PLUS+2PLAI ZAC Fontaines-SEMCODA		11 000,00	10 615,47	47,00	A	F		0,550	F	0,550	-		58,39	193,85
TOTAL GENERAL					30 858 711,92	20 758 428,93									514 894,71	863 077,05	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	
	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 1 377 971,76
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 922 560,76
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 2 300 532,52
Recettes réelles de fonctionnement	II 8 682 499,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	26,50
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES					IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					B1.7
B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT)					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657362	1	Subvention 2022	CCAS SAINT MARCEL	Etablissement de droit public	765 358,00
6574	1	Subvention 2022	TEMPS DANSES COMPAGNIE	Association	12 663,00
6574	1	Subvention 2022	TENNIS CLUB ST MARCEL	Association	7 381,00
6574	1	Subvention 2022	ASSOC VELO CLUB	Association	1 706,00
6574	1	Subvention 2022	CIFA JEAN LAMELOISE	Association	300,00
6574	1	Subvention 2022	MAIS FAM RURALE ETANG-SUR-ARROUX	Association	20,00
6574	1	Subvention 2022	LES PAPILLONS BLANCS CHALON	Association	50,00
6574	1	Subvention 2022	ASSOC VALENTIN HAUY	Association	50,00
6574	1	Subvention 2022	ASSOC ECOUTE ET SOUTIEN	Association	50,00
6574	1	Subvention 2022	CROIX ROUGE FRANCAISE	Association	50,00
6574	1	Subvention 2022	ASSOC SECOURISTES FRANCAIS	Association	50,00
6574	1	Subvention 2022	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Association	50,00
6574	1	Subvention 2022	TEAM RAMEAU GARBOLINO ST-MARCEL	Association	420,00
6574	1	Subvention 2022	SOLDATS DE FRANCE	Association	250,00
6574	1	Subvention 2022	VIBR'ACCORDS	Association	1 612,00
6574	1	Subvention 2022	ASSOC MIEUX VIVRE	Association	600,00
6574	1	Subvention 2022	ALZHEIMER 71 ET MALADIES	Association	50,00
6574	1	Subvention 2022	ASSOC LIRE A L HOPITAL	Association	50,00
6574	1	Subvention 2022	ASSOC TOUJOURS FEMME	Association	50,00
6574	1	Subvention 2022	DDEN	Association	30,00
6574	1	Subvention 2022	MFR LA CLAYETTE	Association	20,00
6574	1	Subvention 2022	COMITE ORGANISATION DU CONCOURS	Association	50,00
6574	1	Subvention 2022	MAISON FAMILIALE RURAL SEMUR-EN-AUXOIS	Association	40,00
6574	1	Subvention 2022	MAISON FAMILIALE RURALE BAGE LE CHATEL	Association	20,00
6574	1	Subvention 2022	CENTRE SOCIO CULTUREL	Association	4 275,00
6574	1	Subvention 2022	AMICALE LAIQUE ECOLES PUBLIQUES	Association	360,00
6574	1	Subvention 2022	ARCADANSE	Association	7 236,00
6574	1	Subvention 2022	ASSOC SPORTIVE DU COLLEGE	Association	2 677,00
6574	1	Subvention 2022	ASSOC CHASSEURS REUNIS	Association	152,00
6574	1	Subvention 2022	BADMINTON CLUB ST MARCEL	Association	3 439,00
6574	1	Subvention 2022	ASSOC ESPERANCE PETANQUE	Association	4 093,00
6574	1	Subvention 2022	FNACA	Association	250,00
6574	1	Subvention 2022	FOOTBALL REUNI SAINT MARCEL	Association	14 691,00
6574	1	Subvention 2022	GYMNASTIQUE RYTHME SANTE	Association	2 620,00
6574	1	Subvention 2022	ASSOC HAND BALL ST-MARCEL	Association	9 165,00
6574	1	Subvention 2022	ASSOC JUDO CLUB	Association	12 156,00
6745	1	Subvention exceptionnelle 2022	VIBR'ACCORDS	Association	945,00
6745	1	Subvention exceptionnelle 2022	ASSOC SPORTIVE DU COLLEGE	Association	1 700,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6745	1	Subvention exceptionnelle 2022	BADMINTON CLUB ST MARCEL	Association	2 100,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		23,00	0,80	23,80	20,80	2,00	22,80
Adjoint administratif	C	3,00	0,80	3,80	2,80	0,00	2,80
Adjoint administratif ppal 1 [°] cl	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif ppal 2 [°] cl	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Dir. Gén. Serv. 2000-10.000 hts	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 1 [°] cl.	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal 1 [°] cl.	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal 2 [°] cl.	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		36,00	6,59	42,59	38,59	0,00	38,59
Adjoint technique	C	17,00	2,49	19,49	16,49	0,00	16,49
Adjoint technique ppal 1 [°] cl	C	6,00	1,74	7,74	6,74	0,00	6,74
Adjoint technique ppal 2 [°] cl	C	8,00	1,50	9,50	9,50	0,00	9,50
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	0,00	0,86	0,86	0,86	0,00	0,86
Technicien ppal 1 ^{ère} classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Agent spéc. ppal 1 ^{cl} écoles mat.	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		2,00	0,50	2,50	2,00	0,00	2,00
Educateur APS	B	0,00	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00
Educateur APS principal 1 [°] cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS principal 2 [°] cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint du patrimoine ppal 1 [°] cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du patrimoine ppal 2 [°] cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

COMMUNE DE SAINT-MARCEL - BUDGET PRINCIPAL M14/20 - BP - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		11,00	1,72	12,72	12,32	7,00	19,32
Adjoint d'animation	C	5,00	0,86	5,86	5,66	0,00	5,66
Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	3,00	0,86	3,86	3,66	0,00	3,66
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	7,00	7,00
Animateur principal de 1° classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur principal de 2° classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service PM	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-Brigadier	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		87,00	9,61	96,61	88,71	9,00	97,71

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Contrat Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Animateur	B	ANIM	538	0,00		
Attaché	A	ADM	732	0,00		CDI
Rédacteur principal 1 ^{er} c.	B	ADM	707	0,00		CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
Adjoint d'animation (saisonniers)	C	ANIM	0,00	0,00		CDI
Adjoint technique	C	TECH	0,00	0,00		CDD
Agent recenseur	C	ADM	0,00	0,00		CDD
Animateur	B	ANIM	0,00	0,00		CDD
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Medico-technique.

SF : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a¹ : article 3, 1^{er} alinéa : accroissement temporaire d'activité.3-b¹ : article 3, 2^{me} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.3-c¹ : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).3-d¹ : vacance temporaire d'un emploi.3-e¹ : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.3-f¹ : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.3-g¹ : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à 50 %.3-h¹ : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.3-i¹ : changement de périmètre ou de suppression d'un service public.3-j¹ : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.3-k¹ : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.3-l¹ : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels3-m¹ : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.3-n¹ : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 28 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV**C1**

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
03/01/1999 - BATIGERE CENTRE EST 17/01/2001 - Sté Economie mixte 16/09/2002 - Office Public d'Aménagement 17/02/2003 - Office Public d'Aménagement	HABELLIS SEMCODA DYNACITE OPAC DE SAONE ET LOIRE	HABELLIS . SEMCODA DYNACITE OPAC DE SAONE ET LOIRE	Société Française Société Française Société Française Société Française	3 500 409,71 4 351 013,16 5 718 688,64 696 292,00
03/08/2004 - SCIC HABITAT BOURGOGNE 12/09/2005 - CCAS SAINT-MARCEL 22/06/2009 - Résidence EHPAD 10/01/2011 - CONSEIL GENERAL	S.C.I.C HABITAT BOURGOGNE CCAS SAINT MARCEL ADEF CONSEIL GENERAL	CCAS SAINT MARCEL ADEF . CONSEIL GENERAL	Société Française Collectivité Locale - Commune Autres Organismes Sociaux Collectivité Locale - Département	4 924 165,41 2 616 000,00 7 192 250,00 1 859 893,00
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté Agglo. Chalon Val de Bourgogne	12/12/2000	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
SYDELS (Synd. Dép. Elec. S&L)	25/03/2003	SFP	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Action Sociale	06/01/1986	- 06/01/986 -	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Lotissement	ZAC des Fontaines	26/06/2006	121/2006 - 26/09/2006 -	21710445400145	SPIC	Oui

IV – ANNEXES						IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES						D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
Nombre de membres en exercice : 0		
Nombre de membres présents : 0		
Nombre de suffrages exprimés : 0		
VOTES :		
Pour : 0		
Contre : 0		
Abstentions : 0		
Date de convocation : 31/01/2022		
Présenté par Le Maire (1), A Saint-Marcel, le 07/02/2022 Le Maire,		
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A Saint-Marcel, le 07/02/2022 Les membres de l'assemblée délibérante (2),		
A - BURDIN Raymond		
B - PLISSONNIER Karine		
C - GIRARDEAU Jean-Pierre		
D - COUTURIER Nathalie		
E - KICINSKI Jean-François		
F - GRAS Nathalie		
G - BONNOT Eric		
H - ROLLET Sylvie		
I - GONTHEY Serge		
J - DE LAS HERAS Michel		
K - FLAMAND Chantal		
L - TERRIER Jean-Paul		
M - RICHARD Jean-Jacques		
N - COLLIN Laure		
O - SEINGER Gilles		
P - RONFARD Michel		
Q - BELAICH Martine		
R - SCHIED Catherine		
S - BOULLY Eric		
T - BREZINS Christine		
U - DELEURY Béatrice		

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2
V - ARNOUX Claudine	
W - LAGNEAU Louis-Adrien	
X - LOUVEL Christine	
Y - LEMOND François	
Z - CHAUVET Gildas	
ZA - AUDART Pascale	
ZB- PACOTTE-SEGAUD Stéphanie	
ZC - LIMOUSIN Margareth	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Saint-Marcel, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.